



Rapport de la commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 17-2026 - Comptes de l'année 2025

Commission des finances - séance du 26 mai 2026:

Présents avec droit de vote: PLR : Jean-Denis Briod (président), François Logoz,
Jean-Marie Marlétaz, Roger Zimet
UP : Jean-Robert Chavan, Michel Godart, André Stehlin
Vert.e.s : Claudia Gämperle, Anne Schranz
PS : André Ogay, Paul-Emile Marchand (suppléant)
VLib : Léo Ferrari
UDC : Bertrand Yersin

Membres suppléants : Denise Haramis, Yves Currat, Carlos Guillen, Stephan
Margelisch

Délégué de la com. de gestion : Bernard Gallay

Excusés : Cynthia Illi, Guillaume Ferasson

Représentants de l'exécutif :

Municipalité : Gil Reichen
Administration : Claude-Alain Chuard et Claudia Croci-Torti

Membres votants : 13
Majorité absolue selon art 44 du règlement : 7

I. Préambule

La commission des finances (COFIN) s'est réunie le 26 mai 2026 pour examiner les comptes 2025 de la Commune de Pully. Outre les documents adressés à l'ensemble des membres du conseil communal, la COFIN a eu à disposition le rapport détaillé de la Fiduciaire BDO concernant les comptes au 31 décembre 2025 et a bénéficié d'une présentation synthétique de la part de Messieurs Gil Reichen et Claude-Alain Chuard qui sont ici remerciés pour leur apport aux travaux de la commission. Madame Claudia Croci-Torti s'était également aimablement mise à disposition de la commission.

II. Conclusions et recommandation de la COFIN au sens des arts. 110 et suivants du règlement du conseil

Compte tenu du rapport d'audit de la Fiduciaire BDO du 30 avril 2026 et de ses propres analyses, la COFIN

approuve sans observation et à l'unanimité les conclusions du préavis 16-2026 et recommande au conseil communal de Pully d'adhérer à ses conclusions, soit:

1. d'approuver les comptes 2025 et donner décharge aux organes responsables
2. d'approuver les comptes 2025 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

III. Etude du préavis

1. Aperçu général

	2024	B2025	2025	2025 vs. B2025	2025 vs. 2024
Total charges "maîtrisables"	72 319 510	72 775 800	72 419 985	- 355 815	100 475
Total charges "non maîtrisables"	106 318 698	92 639 700	90 799 171	- 1 840 529	- 15 519 527
Total charges internes	12 016 121	11 714 100	13 831 586	2 117 486	1 815 465
TOTAL CHARGES	190 654 329	177 129 600	177 050 742	- 78 858	- 13 603 587
Total des revenus fiscaux	115 449 589	107 595 000	113 479 517	5 884 517	- 1 970 072
Total des revenus non fiscaux	63 244 344	47 050 000	45 643 118	- 1 406 882	- 17 601 226
Total des revenus internes	16 308 860	13 068 900	14 090 298	1 021 398	- 2 218 562
TOTAL REVENUS	195 002 793	167 713 900	173 212 933	5 499 033	- 21 789 860
RESULTAT	4 348 464	- 9 415 700	- 3 837 809	5 577 891	- 8 186 273
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	8 876 633	- 2 251 400	4 445 148	6 696 548	- 4 431 485
<i>EPT</i>	187,25	188,35	188,35		
Investissements nets	12 667 202	30 000 000	18 599 165	- 11 400 835	5 931 963
Dette bancaire au 31.12	147 600 000	210 000 000	187 000 000	- 23 000 000	39 400 000
Valeur du point d'impôts	1 559 746	1 470 075	1 594 702	124 627	34 956
Population	19 702		19 707		5

Les chiffres du budget repris dans le tableau ci-dessus sont ceux du budget approuvé par le conseil communal en décembre 2024, sans les deux séries de crédits supplémentaires qui ont porté le déficit budgété à CHF -12'706'500, essentiellement en raison d'un montant de CHF 2,2 millions correspondant au décompte final 2024 des péréquations à charge de Pully. Ce risque avait été mentionné tant dans le rapport d'audit 2024 que dans celui de la COFIN sur les comptes 2024. Ces décomptes finaux ne devraient à l'avenir plus être aussi conséquents et ne plus être reportés sur l'exercice suivant. Aussi bien le résultat que la marge d'autofinancement 2025 se trouvent ainsi pénalisés à hauteur de ce montant.

On passe d'une perte budgétée de CHF 9,4 millions à une perte réduite à CHF 3,8 millions, résultat éloigné de CHF 8,2 millions du bénéfice de CHF 4,3 millions atteint en 2024.

L'amélioration par rapport au budget est de CHF 5,6 millions, respectivement de CHF 8,9 millions en tenant compte des séries de crédits supplémentaires.

Les principaux postes individuels expliquant l'essentiel de cet écart par rapport au budget sont, au niveau des revenus, la forte augmentation des recettes fiscales de CHF 5,9 millions et, au niveau des charges, la participation aux coûts des transports publics de 1,9 millions moins élevée que prévu.

Atteignant 113,5 millions, les recettes fiscales sont proches de leur plus haut niveau historique de 2024 et fortement en hausse par rapport au budget grâce à l'impôt sur les personnes morales qui augmente aussi bien par rapport au budget que par rapport à 2024.

La marge d'autofinancement est de CHF 4,45 millions ; elle couvre 23,9% des investissements nets de CHF 18,6 millions. Ce pourcentage est positif, ce qui est à saluer, mais insuffisant à long terme.

L'endettement au 31.12.2025 auprès d'instituts financiers, CHF 187 millions, augmente de CHF 39,4 millions par rapport à l'année antérieure (31.12.2024 : CHF 147,6 millions). En tenant compte des montants des factures relatives aux péréquations impayées, les engagements totalisaient CHF198,8 millions au 31.12.2025 et CHF166,5 millions au 31.12.2024. On relève dans ce contexte que le décompte final 2019, jamais comptabilisé, a été finalement facturé par le Canton et sera payé le 12 juin 2026, à charge de l'exercice 2026.

Enfin, la fortune communale, après imputation de la perte 2025, s'élève à CHF 8,4 millions (31.12.2024 : 12,2 millions) sans tenir compte de réserves latentes importantes mais non évaluées.

2. Analyse des charges

2.1 Charges maîtrisables :

	2024	B2025	2025	2025 vs. B2025	2025 vs. 2024
Autorités personnel	32 425 871	33 833 800	33 557 618	- 276 182	1 131 747
Biens, services, marchandises	32 512 525	31 173 700	30 883 944	- 289 756	- 1 628 581
Aides et subventions	7 381 114	7 768 300	7 978 422	210 122	597 308
Total charges "maîtrisables"	72 319 510	72 775 800	72 419 985	- 355 815	100 475
Charges financées par les taxes	17 858 181	15 936 200	15 707 940	- 228 260	- 2 150 242
Coût de l'électricité revendue				-	-
Charges maîtrisables "épurées"	54 450 590	56 839 600	56 712 045	- 127 555	2 261 455

Les charges maîtrisables restent globalement au niveau qui était le leur en 2024 et sont légèrement en-deçà du montant budgété.

Les charges refacturées ou équilibrées par la facturation de taxes (eau et électricité) n'ont pas d'impact réel sur le résultat dans la mesure où ces charges sont automatiquement compensées par une facturation aux usagers équivalente, quelle que soit leur évolution.

Les charges maîtrisables dont l'évolution impacte le résultat totalisent CHF 56,7 millions, en progression de CHF 2,3 millions par rapport à 2024. C'est ce chiffre qu'il convient de suivre et bien maîtriser.

La diminution des charges de personnel par rapport au budget était attendue. On se rappelle que l'indexation avait été calculée sur la base d'une estimation de l'évolution de l'IPC de 1,3% alors que l'évolution constatée à fin octobre 2024 était de 0,6%. Dans son rapport sur le budget 2025, la COFIN avait estimé la réserve sur ce poste entre CHF 300'000 et CHF 350'000.-

La COFIN a évidemment passé en revue l'ensemble des positions constituant ces charges et chacun de ses membres a pu demander des explications complémentaires. Toutes les réponses ont été jugées satisfaisantes et n'ont entraîné aucune observation formelle de sa part.

2.2 Charges non maîtrisables :

	2024	B2025	2025	2025 vs. B2025	2025 vs. 2024
Intérêts passifs	1 820 757	3 111 900	2 225 593	- 886 307	404 837
Amortissements	8 820 908	8 519 100	8 541 669	22 569	- 279 239
				-	-
Remboursements, participations et subventions à d'autres collectivités	95 677 033	81 008 700	80 031 909	- 976 791	- 15 645 124
Total charges "non maîtrisables"	106 318 698	92 639 700	90 799 171	- 1 840 529	- 15 519 527

Le taux d'intérêt passif moyen passe de 1,13% en 2024 à 1,16% en 2025. Il demeure encore historiquement bas et en-dessous du taux théorique moyen de 3% pris actuellement en compte dans l'élaboration des prévisions budgétaires.

Ce poste comprend un montant de CHF 388'698.- correspondant à des intérêts de retard facturés par le Canton sur un acompte 2024 de la péréquation qui avait été retenu. Facturé le 12 novembre 2025, ce décompte d'intérêts n'a pas pu être inclus dans la demande de crédit supplémentaire 2^{ème} série et a été inclus dans la rubrique budgétaire « intérêts passifs » qui était suffisamment dotée.

On se rappelle que, dans le cadre du conflit judiciaire opposant plusieurs communes au Canton (elles contestaient le système péréquatif en invoquant essentiellement son côté spoliatoire violant l'autonomie communale) d'importants montants avaient été retenus. Il subsiste au 31 décembre un montant total de CHF 11,8 millions dû au Canton au titre des péréquations des exercices antérieurs composé comme suit : CHF 9,8 million représentant le 4^{ème} acompte 2020 de la facture sociale, CHF 1,7 million représentant le décompte final 2019, et CHF 0,4 million les intérêts de retard mentionnés ci-dessus. Les factures antérieures à 2024 avaient été annulées par le Canton dans le cadre de la procédure et ont fait l'objet d'un nouveau décompte payable le 12 juin 2026. Il ne subsiste ainsi plus de risque d'intérêts sur ce montant. L'acompte retenu de 2020 ainsi que les intérêts de retard ont été comptabilisés et figurent au passif du bilan au 31.12.2025. Il n'en va pas de même du montant de CHF 1,7 million qui n'avait pas été comptabilisé (voir les précédents rapports) et viendra à charge de l'exercice 2026.

La rubrique « remboursements, participations et subventions à des collectivités », qui enregistre toutes les charges ne dépendant pas de décisions directes des organes de la Ville de Pully, se décompose comme suit :

	2024	B2025	2025	2025 vs. B25	2025 vs. 2024
Remb., part. et subv. à des collectivités	95 677 033	81 008 700	80 031 909	- 976 791	- 15 645 124
Services intercommunaux (Sécurité, STEP	11 321 478	11 113 600	11 392 824	279 224	71 346
<i>Sécurité (ASEL - SDIS - ORPCI)</i>	7 887 906	7 771 500	7 722 062	- 49 438	- 165 844
<i>STEP et autres</i>	1 315 890	1 157 300	1 349 685	192 385	33 795
<i>autres</i>	2 117 682	2 184 800	2 321 077	136 277	203 394
Alimentation fonds de péréquation	32 768 678	37 392 400	37 471 418	79 018	4 702 740
Charges cantonales facturées	51 586 877	32 502 700	31 167 667	- 1 335 033	- 20 419 211
<i>Facture sociale</i>	38 491 775	18 728 500	19 033 959	305 459	- 19 457 816
<i>Réforme policière</i>	1 645 966	592 700	823 584	230 884	- 822 382
<i>Participation TL et transport régional</i>	11 164 231	12 928 000	11 034 406	- 1 893 594	- 129 825
<i>Divers</i>	284 905	253 500	275 718	22 218	- 9 188

On observe augmentation minime de la participation de Pully aux charges d'organismes intercommunaux par rapport à 2024.

L'alimentation du fonds de la péréquation directe horizontale intercommunale de même que notre participation aux coûts de la facture sociale sont quasiment au niveau budgété. 2025 est le premier exercice vécu sous l'empire de la nouvelle péréquation intercommunale NPIV, laquelle réduit le coût de la facture sociale et augmente celui de la péréquation horizontale.

La participation au déficit des TL & transports régionaux diminue de CHF 1,9 millions par rapport au budget et se maintient très légèrement en-dessous du niveau de 2024.

Les charges péréquatives nettes, se décomposent comme suit :

	2024	NPIV B25	NPIV 2025	2025 vs. B25	2025 vs. 2024
Alimentation fonds de péréquation (NPIV25: Péréquation des ressources)	32 768 678	37 392 400	37 474 172	81 772	
Retour fonds de péréquation (NPIV25: retour besoins structurels)	- 15 469 259	- 4 600	- 4 980	380	
Retour dépenses thématiques (NPIV25: Retour Couche population et TL)	- 6 212 293	- 7 688 900	- 6 643 692	- 1 045 208	
Montant net péréquation directe	11 087 126	29 698 900	30 825 500	1 126 600	19 738 374
Financement facture sociale	38 491 775	18 728 500	19 034 357	305 857	- 19 457 418
Réforme policière	1 645 966	592 700	588 030	- 4 670	- 1 057 936
Coût net des péréquations afférents à l'exercice 2025		49 020 100	50 447 887	1 427 787	
Décompte final année 2024 à charge de 2025			2 186 164		
Total charges péréquatives comptabilisées	51 224 867	49 020 100	52 634 051	3 613 951	1 409 184

Le coût net des péréquations afférent à l'exercice 2025 est de CHF 1,4 million supérieur au budget en raison de l'augmentations des recettes fiscales. Le montant net comptabilisé augmente encore de CHF 2,2 millions pour atteindre CHF 52,6 millions en raison du décompte final 2024 facturé en 2025. Par rapport à 2024, encore soumis à l'ancien système, on constate que la facture sociale diminue de CHF 19,5 millions et que la péréquation directe augmente de 19,7 millions. Le coût de la réforme policière est en revanche très sensiblement réduit dans le nouveau système.

Le coût net de CHF 50,45 millions est détaillé comme suit :

Eléments	Montants acomptes B2025	Montants décompte final 2025	Ecarts acomptes/décomptes	
			<i>En CHF</i>	<i>En %</i>
Péréquation des ressources (solidarité principale)	35 578 149,00	37 479 242,00	1 901 093,00	5,3%
Péréquation des ressources (prélèvements conjoncturels)	1 814 253,00	-5 070,00	-1 819 323,00	-100,3%
Total péréquation des ressources	37 392 402,00	37 474 172,00	81 770,00	0,2%
Remboursement surface productive	0,00	0,00	0,00	
Remboursement altitude et dénivelé	-4 625,00	-4 980,00	-355,00	7,7%
Remboursement nombre d'élèves pondérés	0,00	0,00	0,00	
Total péréquation des besoins	-4 625,00	-4 980,00	-355,00	7,7%
Remboursement couche population	-3 414 623,00	-3 487 321,00	-72 698,00	2,1%
Remboursement lignes trafic urbain	-4 274 298,00	-3 156 372,00	1 117 926,00	-26,2%
Total compensation des villes	-7 688 921,00	-6 643 693,00	1 045 228,00	-13,6%
Participation à la cohésion sociale (facture sociale)	18 728 483,00	19 034 357,00	305 874,00	1,6%
Participation à la réforme policière	592 743,00	588 030,00	-4 713,00	-0,8%
Total participation à la péréquation	49 020 082,00	50 447 886,00	1 427 804,00	2,91%

La péréquation des ressources constitue le principal élément de la NPIV pour notre commune. Elle découle d'un calcul complexe explicité ci-après.

Ville de Pully - Péréquation des ressources - Acomptes 2025 et décompte final 2025

Eléments	Montants acomptes 2025	Montants décompte final 2025	Ecart acomptes/décomptes	
			En CHF	En %
Impôts dépendants du taux d'imposition	92 110 371,00	96 948 652,00	4 838 281,00	5,3%
Taux d'imposition communal	61,0	61,0	0,0	0,0%
Taux d'imposition moyen pondéré cantonal	67,6046	67,3137	-0,2909	-0,4%
Impôts avec taux standardisé : 96'94'652 /61x67.3137	102 083 357,00	106 983 155,35	4 899 798,35	4,8%
Impôt foncier (taux de CHF0.70/CHF 1'000 est. fiscale)	3 999 307,00	4 231 164,00	231 857,00	5,8%
Impôt foncier standard à CHF 1.00 : 4'231'164/0.70x1.00	5 713 296,00	6 044 520,00	331 224,00	5,8%
Autres impôts (Impôt source, immeubles sociétés)	190 259,00	1 517 855,00	1 327 596,00	697,8%
Rev. fiscal stand. (106983155.35+6'044'520+1'517'855)	107 986 912,00	114 545 530,35	6 558 618,35	6,1%
Nombre d'habitants à Pully au 31 décembre	19 298	19 550	252	1,3%
Rev. Fiscal stand. par habitant (114'545'530.35/19550)	5 595,76	5 859,11	263,35	4,7%
Revenu fiscal standardisé par habitant moyen	3 291,2336	3 462,7334	171,4998	5,2%
Revenu fiscal stand. % de la moyenne (5'859.11x100/3'462.7334)	170,0%	169,2%	-0,0082	-0,5%
Ecart revenu standardisé à la moyenne (5'859.11-3462.73)	2 304,52	2 396,37	91,85	4,0%
Montant à verser (2'396.37x19'550)x80/100 (arrondi)	35 578 149,00	37 479 242,00	1 901 093,00	5,3%
50% des droits de mutation	1 614 033,00	1 764 043,00	150 010,00	9,3%
50% de l'impôt sur les successions et donations	2 238 026,00	1 722 857,00	-515 169,00	-23,0%
50% de l'impôt sur les gains immobiliers	1 592 129,00	1 467 267,00	-124 862,00	-7,8%
30% de l'impôt sur les frontaliers	60 939,00	58 768,00	-2 171,00	-3,6%
Total part des impôts conjoncturels	5 505 127,00	5 012 935,00	-492 192,00	-8,9%
Redistribution par habitant	-3 690 874,00	-5 018 005,00	-1 327 131,00	36,0%
Total part sur les recettes conjoncturelles	1 814 253,00	-5 070,00	-1 819 323,00	-100,3%
Total participation à la péréquation des ressources	37 392 402,00	37 474 172,00	81 770,00	0,22%

Les recettes fiscales dépendant du taux d'imposition et celles de l'impôt foncier, converties en revenu standardisé par habitant, constituent les éléments principaux déterminant le coût de la péréquation des ressources.

En 2025, une augmentation de CHF 5,1 millions de ces recettes débouche sur une augmentation de 1,9 million de la facture des péréquations, soit 37% des recettes supplémentaires. La COFIN, dans ses précédents rapports, avait fait état de simulations où l'augmentation de la facture représentait le 86% des recettes fiscales supplémentaires. Ces simulations étaient correctes mais ne pouvaient être faites qu'à taux d'imposition moyen pondéré cantonal et à revenu fiscal standardisé moyen cantonal constants. Or ces éléments, de même que la population du Canton et de Pully, ont eux aussi évolués : le taux d'imposition moyen pondéré cantonal a baissé et le revenu standardisé moyen cantonal a augmenté. Cela a pour effet de réduire l'écart positif de Pully par rapport aux autres Communes du Canton et de réduire la part des recettes supplémentaires ponctionnées. Enfin, la part de nos recettes conjoncturelles versées à la péréquation est de CHF 0,5 millions inférieure aux prévisions alors le montant qui nous est restitué est supérieur de CHF 1,3 million supérieur aux estimations en raison d'une augmentations significatives de ces recettes dans le reste du Canton. Au final, l'écart par rapport aux acomptes facturés pour

la péréquation des ressources n'est que de CHF 81'770.-. Cet écart passe à CHF 1,4 millions en intégrant la facture sociale la péréquation des besoins et la participation à la réforme policière.

3. Analyse des revenus fiscaux

	2024	B2025	2025	2025 vs. B2025	2025 vs. 2024
Revenus fiscaux					
Impôts revenu-fortune	83 392 166	81 195 000	82 660 306	1 465 306	- 731 860
Impôts sociétés	12 259 942	9 000 000	15 157 159	6 157 159	2 897 217
Impôt particulièrement affecté				-	-
Impôt foncier	4 082 169	4 200 000	4 231 164	31 164	148 994
Droits de mutation	3 492 582	3 500 000	3 528 087	28 087	35 505
Impôt succession/donations	8 023 657	5 000 000	3 445 714	- 1 554 286	- 4 577 943
Impôts sur chiens	71 250	70 000	72 050	2 050	800
Impôts sur Gains immobiliers	2 955 824	3 500 000	2 934 534	- 565 466	- 21 290
Patentes et concessions	23 771	30 000	89 117	59 117	65 346
Taxe CO2	16 313			-	- 16 313
Compensation RIE3	1 131 914	1 100 000	1 361 386	261 386	229 471
Total des revenus fiscaux	115 449 589	107 595 000	113 479 517	5 884 517	- 1 970 072

Les recettes fiscales sont proches du record historique de 2024 et dépassent les attentes figurant au budget, ceci en premier lieu grâce à l'impôt sur les personnes morales, qui peuvent connaître d'importantes fluctuations d'une année à l'autre. Comme relevé chaque année, cet impôt dépend avant tout de l'évolution des affaires d'un seul contribuable.

On peut qualifier l'impôt sur les personnes physiques de stable.

Les impôts dits « aléatoires » ou « conjoncturels » (droits de mutation, impôts sur les successions et donations, gains immobiliers) n'appellent pas de commentaires particuliers si ce n'est... qu'ils sont conjoncturels et aléatoires... et qu'ils sont en diminution aussi bien par rapport au budget que par rapport à 2024.

La hausse des recettes fiscales entraîne évidemment une augmentation du point d'impôt et de celle du point d'impôt par habitant:

	2024	B2025	2025
Valeur du point d'impôt	1 559 745,62	1 470 409,84	1 594 701,60
Valeur point d'impôt par habitant	79,80	75,21	81,57

Les autres revenus n'appellent pas de commentaires particuliers.

4. Marge d'autofinancement et endettement

La marge d'autofinancement est de CHF 4,45 millions, couvrant 23,9% des investissements nets de CHF 18,6 millions.

L'endettement au 31.12.2025 auprès d'instituts financiers, soit 187 millions, augmente de CHF 39,4 millions par rapport à l'année antérieure.

Le tableau suivant illustre les montants cumulés de la législature qui s'achève, de la précédente et de ceux cumulés des dix derniers exercices.

Période	Autofinancement	Investissements nets	Couverture des investissements (%)	Augmentation de l'endettement
2025	4,45	18 599 165	23,90	39 400 000
2021-2025	31 361 542	82 505 948	38,01	52 600 000
2016-2020	532 457	61 170 487	0,87	55 000 000
2016-2025	31 893 999	143 676 436	22,20	107 000 000

On constate que la dernière législature a fait mieux que la précédente au niveau de la couverture des investissements. La progression de l'endettement est en revanche préoccupante, surtout si l'on considère le volume des investissements déjà votés et non dépensés à ce jour (CHF 120 millions) ainsi que la somme des investissements incontournables des prochains 5 ans.

Il subsiste au 31.12.2025 un montant de CHF 11,8 millions dû au Canton au titre des péréquations des années antérieures. Ce montant est remboursé le 12 juin 2026 et la page du combat mené par Pully et plusieurs autres communes contre un système violent à leurs yeux l'autonomie communale sera définitivement tournée ensuite des décisions défavorables du Tribunal fédéral.

Les liquidités au bilan atteignent CHF 22,8 millions au 31.12.2025. Le tableau de flux de fonds 2025 se présente comme suit :

	2025
Marge d'autofinancement	3,9
Variation fonds de roulement	-23,4
Investissements nets	-18,6
Remboursements crédits banques	-15,6
Nouveaux emprunts	55
Flux de liquidités 2025	1,3
Disponibilités 1er janvier 2025	21,5
Disponibilités 31.12.2025	22,8
Augmentation des liquidités	1,3

La marge d'autofinancement figurant dans ce tableau s'entend après la déduction des défalcatons d'impôts 2025 décidées par le Canton ; ce montant n'est pas déduit de la marge d'autofinancement présentée dans le préavis. Les deux méthodes de calcul sont possibles.

La variation du fonds de roulement provient essentiellement de la diminution des passifs transitoires qui résulte du remboursement d'importants montants au Canton au titre des péréquations.

5. Comptes 2025 de la CISTEP

Ces comptes, qui débouchent sur une participation de Pully de 139'913 (2024 : CHF 143'581.65) n'appellent pas de commentaire.

6. Conclusions

2025 constitue un exercice en demi-teinte avec une forte amélioration par rapport au budget mais une non moins forte dégradation par rapport à 2024.

Les comptes sont déficitaires et la marge d'autofinancement insuffisante pour freiner l'augmentation significative de l'endettement.

Le budget 2026, déficitaire lui aussi, ne laisse pas entrevoir une inversion de tendance, malgré des recettes fiscales qui devraient pouvoir demeurer à un très haut niveau et une facture des péréquations qui devrait rester dans un ordre de grandeur stable.

Il est donc important de maintenir la discipline au niveau des charges de fonctionnement, en particulier celles qui ne sont pas couvertes par la taxe, ainsi qu'au niveau du choix et du dimensionnement des investissements.

Il faut en effet parvenir à freiner la progression de l'endettement afin de préserver la marge de manœuvre future de notre ville. C'est un thème qui continuera à préoccuper ce conseil au cours de la prochaine législature.

En conclusion, la COFIN approuve sans observation et à l'unanimité les conclusions du préavis 16-2026 et recommande au conseil communal de Pully d'adhérer à ses conclusions avec remerciements aux auteurs des rapports transparents, clairs et complets mis à disposition de la commission et du conseil communal.

Pour la Commission des finances

Jean-Denis Briod, président

Pully, le 11 juin 2026